

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 26 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Sophie MONTAGNIER, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

Mme Anne-Virginie POUSSE donne pouvoir à M Gérard CROYET

Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

M Jean Claude CORBIN donne pouvoir à Mme Stéfania FLORY

M Bernard GUY donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

M Laurent FOUGEROUX à Mme Emilie SOLLIER

M Patrick BOUVET à M. Bernard ROMIER

M Jacques FORTAT à M. Mario SCARNA

Mme Sylvie JERDON à Mme Claudine ROCHE à compter de son départ à 21h15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 9

CONVOCAION EN DATE : 19 février 2018

DATE D'AFFICHAGE : 5 février 2018

OBJET : Modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 -
Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours

-----N° 2018/04

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu l'avis positif du Comité de Pilotage constitué de l'ensemble des acteurs de la vie scolaire de Grézieu la Varenne réuni en date du 23 novembre et du 12 décembre 2017,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 18 janvier 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018/

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018.

DÉCIDE d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Maternelle : 8H45 – 11H45 / 13H30-16H30

Élémentaire : 8H30-12H / 13H45 -16H15-----

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-La-Varenne

